

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**Règlement #437-25**

**Zone P-2- Ajout d'usage**

**AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE CONSULTATION**

(Territoire visé : Ensemble de la municipalité)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT # 437-25 intitulé « Zone P-2- Ajout d'usage »**

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 décembre 2021, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 437-25 lequel a pour objet de modifier le règlement de zonage #437 afin de permettre les bureaux de services professionnels dans la zone P-2.
2. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de règlement **peut le faire par écrit avant 16h 30 le 17 janvier 2022 de l'une des méthodes suivantes :**  
  
par courriel à **[dir.urbanisme@stcyrille.qc.ca](mailto:dir.urbanisme@stcyrille.qc.ca)** ou  
  
par la poste au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Qc), J1Z 1C8 ;
3. Que le projet de règlement # 437-25 peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : **<https://www.stcyrille.qc.ca/>** ;
4. Que la personne intéressée à s'exprimer doit indiquer le numéro de règlement sur lequel elle se prononce et s'identifier au moyen de ses noms et prénoms ainsi que du nom de l'organisme qu'elle représente, le cas échéant ;
5. Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité ;
6. Qu'au cours de cette période, le service d'urbanisme de la municipalité est disponible par courriel ou par téléphone pour répondre aux questions des citoyens ou fournir une copie du projet de règlement ;
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens ;
8. Que les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil avant l'adoption prévue du règlement;
9. Que les enregistrements et les procès-verbaux du conseils sont disponible, dès que possible sur le site internet de la municipalité.

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 29 décembre 2021.

William Gélinas  
Responsable de l'urbanisme